

École Primaire  
3-7 place de la Mairie  
71150 RULLY  
03 85 87 24 68  
[ec-el-rully-71@ac-dijon.fr](mailto:ec-el-rully-71@ac-dijon.fr)

## **Inscription à l'école de Rully** **pour la rentrée scolaire de septembre 2020**

Contactez M. REBILLARD, directeur de l'école, pour déterminer une date de rendez-vous :

- soit par téléphone (03 85 87 24 68) les vendredis 5, 12 ou 19 juin, entre 9 et 12h,
- soit par messagerie électronique ([ec-el-rully-71@ac-dijon.fr](mailto:ec-el-rully-71@ac-dijon.fr)).

Les documents nécessaires à l'inscription sont les suivants :

- **un justificatif de domicile** (*pour les parents qui inscrivent pour la première fois un enfant à l'école de Rully*),
- **le livret de famille**,
- si l'enfant est né avant 2018, une copie de la page des vaccinations DTP (*diphtérie-tétanos-polyo*) du carnet de santé **OU**, s'il est né après 2018, une attestation du médecin de famille indiquant que l'enfant est à jour des 11 vaccinations obligatoires pour entrer à l'école ;
- pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école, **le certificat de radiation** établi par le directeur/la directrice de celle-ci ;
- le cas échéant, pour les enfants de parents séparés ou divorcés disposant tous deux de l'autorité parentale, une brève lettre écrite de chacun des deux parents indiquant qu'ils sont tous deux d'accord pour une scolarisation de leur enfant à l'école de Rully.

Il est à noter que, pour la maternelle, les enfants nés en 2017 peuvent être inscrits, ainsi que ceux nés en 2018 et ayant 2 ans révolus au 01/09/20.